

<http://ugtg.org/spip.php?article2689>



# DÈMEN PA SENTEN

- Expressions - Tracts -



Date de mise en lignemardi 18 juin 2024

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Camarades, Travayè Sektè Agrikilti,

Il est temps de se rendre compte de l'avenir qui nous est réservé. I pa bèl di tou !

Le patronat du monde agricole devient de plus en plus féroce et il est toujours à la recherche de profit, au détriment des Travailleurs.

Les droits et les acquis des salariés sont systématiquement remis en cause é yo paka négosyé.

Pour preuve après 29 ans, nous avons réussi à mettre en place la révision de la Convention Collective des Sucreries sucreries-distilleries, Distilleries de Guadeloupe qui régit les droits et acquis sociaux des Travailleurs dans le Secteur.

Cependant les organisations patronales refusent toutes avancées au profit des travailleurs, exemples :

- Refus de reconnaître Mardi gras, le 2 Novembre et la Saint-Eloi comme jours fériés
- Pas de priorité d'embauche aux Guadeloupéens
- Pas de remplacements des départs à la retraite par des travailleurs saisonniers ou en CDD selon leur ancienneté

Pire, en cas de déclenchement de vigilance rouge ou violette cyclonique soit le salarié verse au patwon 50% de la journée non travaillée ou, plus grave, la récupération sur les jours de congés lui est imposée.

SÉ ANKO TRAVAYE KI DWÈT PÉYÉ !

Dans les activités saisonnières, les Travailleurs saisonniers sont petit à petit remplacés par des intérimaires et des contrats CDD, entraînant plus de précarisation dans un pays gangréné par le chômage.

On constate également l'acharnement du patronat de vouloir modifier la durée du travail, comme à CARAIBES MELONNIERS, allant jusqu'à demander la dérogation de la durée maximale du travail pour la porter à 60h par semaine.

Tout cela dans le but de réduire la masse salariale et, de surcroit, embaucher le moins de travailleur saisonnier possible é tchouyé yo o travay !

Museler les syndicats est leur objectif par tous les moyens possibles et imaginables, réduisant ainsi le droit syndical au strict minimum.

Camarades, plus que jamais il est important de faire face au démantèlement des acquis sociaux. L'action syndicale est le seul moyen de lutter contre la violence des attaques du patronat envers les Travailleurs.

ANNOU SANBLÉ ANSANM-ANSANM POU DÉFAN DWA É DIGNITÉ A TRAVAYÈ !

P-à-P, le 28 Novembre 2023 UGTG SECTEUR AGRICULTURE